

- 2) Y compris le personnel sanitaire en pratique privée et non praticiens.
 3) Sans le personnel sanitaire travaillant hors du pays.

116

42. Personnel sanitaire supérieur vers 31.12.1964
par spécialité

V: Spécialité; Médecins; Du nombre total des médecins; Internistes²⁾; Chirurgiens³⁾; Gynécologues; Pédiatres; Ophtalmologistes; Oto-rhino-laryngologistes; Neurologistes; Psychiatres; Médecins de phthisiatrie⁴⁾; Dermato-vénérologistes; Röntgenologues; Médecins de physiothérapie; Médecins spécialisés dans la médecine sportive; Médecins de laboratoires; Hygiénistes; Epidémiologistes; Parasitologistes; Bactériologistes; Stomatologistes.

1) Dans le nombre des médecins spécialistes sont inclus les médecins qui ont le droit de spécialistes d'après le "Règlement pour la spécialisation et la qualification du personnel sanitaire supérieur", ainsi que les médecins travaillant dans certaines spécialité sans être reconnus par le "Règlement".

2) Y compris les internistes et les médecins de maladies infectieuses.

3) Y compris les chirurgiens, traumatologistes, orthopédistes, neurochirurgiens, urologues.

4) Y compris phthisiatres et phthisiopédiatres.

Les médecins oncologistes (de cancer) sont inclus dans les groupes correspondant à leur spécialité principale - internistes, chirurgiens etc.

H: Ensemble; Poids relatif; A 10 000 habitants.

117

43. Etablissements d'instruction sanitaire et instituts des recherches
scientifiques - élèves, professeurs et les travailleurs scientifiques

V: Etablissements scolaires sanitaires moyens; Ecoles; Elèves; Admis au premier cours; Ayant achevé leur études; Professeurs; Instituts médicaux supérieurs; Instituts; Etudiants; Admis au premier cours; Ayant achevé leurs études; Professeurs; Instituts d'études et de recherches scientifiques³⁾; Instituts, Travailleurs scientifiques.

1) Faculté de médecins près de l'Université d'Etat de Sofia.

2) Instituts d'étude et de recherches scientifiques près du Ministère de la santé publique et de l'assistance sociale.

H: 1939 1964

118

44. Elèves dans les établissements d'instruction sanitaire
par spécialité

V: Spécialités; Dans les établissements scolaires moyens; Total; Aides-médecins; Sages-femmes; Infirmières (y compris celles soignant les enfants); Laborants; Dentistes-techniciens; Aides pharmaciens; Diétologues; Réhabilitateurs; Dans les instituts médicaux supérieurs; Total¹⁾; Médecins; Stomatologistes; Pharmaciens.

1) Y compris les étudiants-étrangers d'après les accords culturels

H: Années

118

45. Spécialisation et qualification du personnel sanitaire
supérieur à ISUL (Institut de spécialisation et de
qualification des médecins)

V: Total; pour spécialisation, pour qualification; Médecins; pour spécialisation, pour qualification; Stomatologistes; Pour spécialisation, pour qualification; Pharmaciens; pour spécialisation; pour qualification.

x) A partir de 1961 l'année scolaire coïncide avec l'année civile.

H: personnel sanitaire; Cours; Elèves.